



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de La Lande-Patry (61)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MAISON GUERIN

Raison sociale

N° SIRET

3 4 5 0 1 3 3 5 3 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

GUERIN

Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématoriums (toute création ou extension) 41. Aires de stationnement ouvertes au public	Création d'un crématorium Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un crématorium sur la commune de La Lande-Patry (61), sur un terrain d'implantation appartenant à Flers Agglo. L'emprise parcellaire qui sera dévolue au crématorium est d'environ 0,5 ha. Le projet est situé en zone 1AUZm du PLUi de Flers Agglo, autorisant les installations et activités projetées par le délégataire. Il est également situé dans la zone d'extension de la Zone d'Activité (ZA) des Josnets, sur la parcelle n°1. Le bâtiment aura une surface de plancher d'environ 630 m². Les voiries et stationnement imperméabilisés représenteront environ 1 525 m² de surfaces, et les stationnements non-imperméabilisés représenteront environ 715 m² de surface en béton alvéolé enherbé. Les parkings auront une capacité de 86 places, dont 54 places en stationnement drainant.

Cet emplacement a été choisi par Flers Agglo de par son accessibilité (zone desservie par la pénétrante de FLERS depuis Tinchebray : la RD424), l'insertion facilitée dans le site depuis la voirie interne à la ZA des Josnets et l'écart du site de l'urbanisation.

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2023 le seuil des 43 %, au niveau national. Il est ainsi attendu que 50 % des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030.

Le projet consiste à doter Flers Agglo et les communes avoisinantes d'une structure de crématorium attendue.

4.2 Objectifs du projet

Le département de l'Orne est seulement équipé de deux crématoriums, situés dans la commune d'Argentan et de Sées. Les familles endeuillées de la région de Flers doivent se rendre à Argentan (42 min aller), Mayenne (55 min aller) ou Villedieu-les-Poêles (1 h aller) pour honorer les dernières volontés du défunt.

La création d'un crématorium sur la commune de La Lande-Patry permettra de répondre à cette demande croissante et soutenue.

Le projet sis à La Lande-Patry résulte de l'attribution d'une concession de service public initiée par Flers Agglo pour une durée de 27 ans (dont 25 ans d'exploitation). Ce projet contribuera à combler ce manque de capacité et offrira un service essentiel à une population demandeuse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers, puis la construction du bâtiment pour les activités de crémation.

Une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs et particulièrement à l'accompagnement des familles vers l'espace du souvenir (cheminements paysagers et jardins).

Les travaux de construction seront prévus sur une durée de 12 mois.

L'accès à la parcelle se fera depuis une voirie d'accès interne à la ZA des Josnets.

Cf. Annexe 12 - Engagement et charte chantier propre

Cf. Annexe 13 - Approche environnementale phase conception - travaux du crématorium

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crématorium aura une activité annuelle de 600 à 700 crémations par an en début d'exploitation pour tendre vers 800 à 1 000 crémations en fin de période concédée.

Le crématorium comprendra un appareil (FT III) de crémation installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de refroidissement, de traitement et de filtration des gaz et d'un dispositif de récupération et de traitement des cendres.

Les technologies et procédés mis en œuvre permettront d'abattre les effluents particuliers et gazeux bien en deçà des valeurs limites de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Par ailleurs, l'option DeNOx mis en œuvre permettra de réduire drastiquement le rejet des oxydes d'azote dans l'atmosphère avec des niveaux inférieurs à 400 mg/Nm³ à 11 % d'O₂ pour une VLE de l'arrêté de <500 mg/Nm³.

Les panneaux photovoltaïques en toiture et le système de récupération de chaleur du procédé de crémation permettront de répondre à 90 % des besoins totaux annuels en énergie du bâtiment.

Cf. Annexe 11 - Approche environnementale - phase exploitation

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement.

Le projet nécessitera le dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme. A terme, la surface du terrain du projet de crématorium sera de 0,5 ha.

Le projet nécessite une demande d'autorisation préfectorale de création associée à une enquête publique et un avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.

De plus, avant le démarrage de l'activité et en cours d'activité, le crématorium est soumis à des contrôles réglementaires qui sont le contrôle des rejets atmosphériques (tous les 2 ans) et le contrôle de la conformité des installations (tous les 5 ans) par un bureau accrédité COFRAC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	0,5 ha
Surface voiries et surface stationnement imperméabilisé	1 525 m ²
Surface stationnement non-imperméabilisé	715 m ²
Surface plancher	630 m ²
Capacité de parking	86 places.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

n/a

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Situé à environ 1,25 km de la ZNIEFF de type 2 "BASSIN DU NOIREAU". Situé à environ 7,2 km de la ZNIEFF de type 1 "ESCARPEMENT ROCHEUX DE LA CHAPELLE DES ROCHES".
En zone de montagne ?	☐	☒	n/a
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site du crématorium n'est pas implanté dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	n/a
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	La zone d'implantation du crématorium n'est ni dans une zone de conservation halieutique, ni dans un parc naturel régional ou national, ni dans une réserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de La Lande-Patry est couverte par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre de l'Orne, défini par l'arrêté préfectoral n°2370-11-0083 en date du 24 octobre 2011 et rectifié par l'arrêté préfectoral n°2360-15-0008 en date du 29 janvier 2015. Le projet n'est pas dans le périmètre du zonage réglementaire de la RD 424.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	n/a
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'extension de la ZA des Josnets sur laquelle le projet est implanté a fait l'objet entre avril et septembre 2023 d'un diagnostic écologique faune / flore par le bureau d'étude AGEDE. Ce diagnostic conclut à l'absence de zone humide dans le périmètre du projet. Cf. Annexe 8 - Diagnostic écologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de La Lande-Patry est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) sur le Bassin du Noireau et de la Vère, cependant le terrain d'implantation du projet n'est pas compris dans son périmètre.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de La Lande-Patry n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet n'a jamais accueilli d'industrie. Selon l'historique étudié via le logiciel BASOL, le terrain d'implantation n'est pas sur un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de La Lande-Patry n'est pas comprise dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le terrain projeté est en dehors d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Situé à environ 11,3 km du site Natura 2000 "Directive habitat - Bassin de la Druance" (Annexe 7).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable public. L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable. L'estimation des besoins en eau potable est de l'ordre de 100 l/j.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'extension de la ZA des Josnets sur laquelle le projet est implanté a fait l'objet entre avril et septembre 2023 d'un diagnostic écologique faune / flore par le bureau d'étude AGEDE. Ce diagnostic conclu à un impact faible du projet d'extension de la ZA des Josnets sur la biodiversité existante. Des mesures d'atténuation écologique seront mises en place par les promoteurs sur l'extension. Cf. Annexe 8 - Diagnostic écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	n/a Situé à environ 11,3 km du site Natura 2000 "Directive habitat - Bassin de la Druance" (Annexe 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans le périmètre des zones ouvertes à l'urbanisation à vocation d'activités économiques définies par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Flers Agglo. De plus, il s'inscrit dans le périmètre de l'extension de la ZA des Josnets.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Compte tenu des traitements des effluents particuliers et gazeux prévus, les émissions des installations seront fortement restreintes et en deçà des VLE de l'arrêté du 28 janvier 2010. Par ailleurs, le délégataire a opté pour l'option DeNox ramenant les NOx en-dessous
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	du seuil de 400 mg/m3 (vs 500 mg/m3 de l'arrêté). Une modélisation atmosphérique a été menée pour ce projet. Cf. Annexes 9 et 10.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Si une cérémonie moyenne représente une vingtaine de véhicules (soit 35 personnes), une cinquantaine de véhicules entrèrent et ressortiront du site quotidiennement (voir beaucoup plus en cas de grandes cérémonies).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'aérotherme (situé à l'extérieur du bâtiment) engendre une nuisance sonore de 38 à 45 dBA et les ventilateurs de tirage ou d'extraction situés à l'intérieur de l'espace technique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	L'isolation phonique a été prise en compte lors de la phase étude. L'ensemble des matériaux répond aux caractéristiques acoustiques et phoniques en vigueur (cf. Annexe 14 - Etude acoustique menée sur établissement existant similaire).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les technologies installées ne généreront ni rejets olfactifs, ni rejets colorés car la chambre de combustion et surtout de post-combustion respecteront les fondamentaux d'une combustion optimisée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Les paramètres de combustion seront en auto-régulation continue, il n'y aura pas d'imbrûlés, donc pas d'odeur ni couleur des fumées.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Seuls les ventilateurs d'extraction et de tirage peuvent engendrer des vibrations. Ces dernières sont amorties par un dispositif limitant l'effet vibratoire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	n/a
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	n/a
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	Les rejets seront uniquement des eaux pluviales et des eaux usées domestiques. Les eaux usées seront traitées par une connexion à l'assainissement.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☐	Les eaux pluviales seront traitées à la parcelle, à l'aide des ouvrages suivant : espaces verts, toiture végétalisée, cuve enterrée de 40 m3 stockant l'eau notamment pour l'arrosage ultérieur des plantations.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents habitants dans le réseau collectif de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets de filtration (filtrats) - mélange de réactif et de polluant - sont dé-colmatés quotidiennement des manches filtrantes du dispositif de filtration et automatiquement stockés dans des fûts hermétiques logés en espace sécurisé avant de rejoindre un centre de traitement spécifique (avec traçabilité assurée).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans le périmètre des zones ouvertes à l'urbanisation à vocation d'activités économiques définies par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Flers Agglo. De plus, il s'inscrit dans le périmètre de l'extension de la ZA des Josnets.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon le registre des émissions polluantes (IREP), la société ROVAL située à environ 760 m du terrain d'implantation du projet est susceptible de rejeter des Composés Organiques Volatils (COV) non méthaniques. Cependant, ces rejets ne se cumuleront pas avec ceux du projet dans la mesure où les deux installations sont éloignées de plusieurs centaines de mètres et que les rejets en COV du projet sont minimes (< 10 mg /m3).

Cf. Annexe 9.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Effets conjugués réduisant significativement les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- 1) par une consommation énergétique des plus faibles par crémation par l'effet de toute une série d'évolutions technologiques (optimisation préchauffage - optimisation des arrêts entre 2 crémations-optimisation des brûleurs) ;
- 2) par une récupération énergétique de 280 kW par crémation ;
- 3) par la mise en place d'une structure photovoltaïque en toiture contribuant à l'autosuffisance énergétique (hors process technique) ;
- 4) par la mise en place de l'option DENOX avec des NOx < 400 mg/Nm3 vs 500 mg/Nm3 ;
- 5) par la mise en place d'un dispositif de préparation des cendres avec filtration des particules fines (santé du personnel) ;
- 6) par la valorisation des ferreux et non ferreux avec retour financier à des associations d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique choisie par la Collectivité (social) ;
- 7) par la mise en place d'un jardin paysager avec des espaces verts (des prairies fleuries, haies, alignements paysagers) qui offriront des potentiels habitats pour la biodiversité ;
- 8) par le non déplacement des familles éloignées ou alitées, avec mise en place d'une vidéo-cérémonie à distance.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Annexe 15 - Auto-évaluation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Diagnostic écologique (parties 5 - Zones humides et 6.1 - Milieux naturels) Annexe 9 - Performance technique du crématorium (partie 6.1 - Émissions et Risques et partie 6.2) Annexe 10 - Modélisation de la dispersion atmosphérique de rejets (partie 6.1 - Émissions et Risques)	☒
2	Annexe 11 - Approche environnementale - phase exploitation (partie 4.3) Annexe 12 - Engagement et charte chantier propre (partie 4.3) Annexe 13 - Approche environnementale - phase conception / travaux (partie 4.3)	☒
3	Annexe 14 - Étude acoustique sur un crématorium similaire	☒
4	Annexe 15 - Auto-évaluation	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

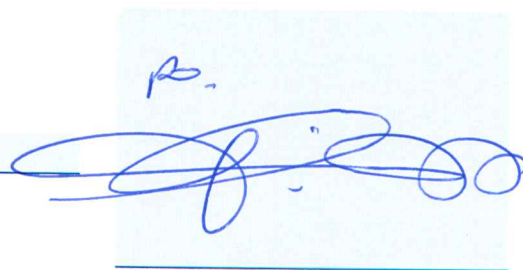
Nom GUERIN

Prénom Olivier

Qualité du signataire Représentant Lgd

À GRANVILLE

Fait le 15/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)

